

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

18 septembre 2023

N° E23000079 /80

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaires
CODE : 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 14 septembre 2023, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes du Val de Somme demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique conjointe ayant pour objet :

- la révision allégée n°1 et la modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Val de Somme.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023.

DECIDE

Article 1 : M. Jean-Marie Allonneau, directeur de la production immobilière de l'OPH d'Amiens en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

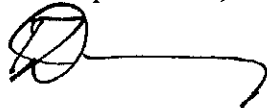
Article 2 : M. Jean-Philippe Olivier, capitaine de gendarmerie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes du Val de Somme, à M. Jean-Marie Allonneau et M. Jean-Philippe Olivier.

Fait à Amiens, le 18 septembre 2023.

La présidente,



Florence Demurger